





- Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (1/4)
- 1. Document de référence incluant le rapport annuel de l'exercice 2014
 - Comptes annuels de l'exercice écoulé
 - ✓ Bilan, compte de résultat et annexes
 - ✓ Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2014
 - ✓ Inventaire des valeurs mobilières
 - ✓ Tableau des résultats des 5 derniers exercices
 - Comptes consolidés de l'exercice écoulé
 - ✓ Bilan
 - ✓ Compte de résultat
 - ✓ Annexes
 - Tableaux des délégations accordées par l'Assemblée au Directoire en matière d'augmentation du capital
 - EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ
 - RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014
 - ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE





- Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (2/4)
- 2. Avis préalable à l'Assemblée (BALO du 23 mars 2015) comprenant :
 - ✓ Ordre du jour de l'Assemblée Générale
 - ✓ Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale
- 3. CONVOCATION
 - ✓ Convocation individuelle des actionnaires.
 - ✓ Formulaire de demande d'envoi de documents
 - ✓ Formulaire de procuration et de vote par correspondance
- 4. Convocation des Commissaires aux comptes et des Représentants du Comité d'Entreprise (7 avril 2015)
- 5. Avis de convocation (Petites Affiches du 13 avril 2015, BALO du 13 avril 2015)
- 6. Feuille de présence, pouvoirs et votes par correspondance
- 7. LISTE DES ACTIONNAIRES NOMINATIFS
- 8. Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 23 mars 2015





- Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (3/4)
- 9. RAPPORTS DU DIRECTOIRE SUR :
 - ✓ Les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte
 - ✓ Les attributions gratuites d'actions à certains salariés et/ou aux mandataires sociaux
 - ✓ Les exercices d'options de souscription d'actions
- 10. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE
- 11. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES
- 12. LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (voir document de référence)
- 13. Fiches de renseignements des membres du Conseil dont le renouvellement/ la nomination est proposé à l'Assemblée
- 14. BILAN SOCIAL 2014
- 15. STATUTS ET EXTRAIT KBIS DE LA SOCIÉTÉ
- 16. Copie du Procès verbal de l'Assemblée Générale relative au choix de l'exercice de Direction de la société





Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (4/4)

17. COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ✓ Montant global, certifié par les CAC, des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées
- ✓ Montant global, certifié par les CAC, des versements effectués en application de l'article 238 bis du CGI donnant lieu à réduction d'impôt
- ✓ Lettre sur les conventions et engagements réglementés
- ✓ Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- ✓ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- ✓ Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- ✓ Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés visés à l'article L. 225-86 et suivants du Code du Commerce
- ✓ Rapport sur la réduction de capital prévue par la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015

- ✓ Rapport sur l'autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires
- ✓ Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion
- ✓ Lettre de fin de travaux
- ✓ Déclaration d'indépendance et honoraires des CAC



25 avril



Rappel du calendrier de l'Assemblée Générale du 28 avril 2015

23 mars	Publication au BALO de l'Avis préalable à l'Assemblée Générale
23 mars	Dépôt du Document de Référence à l'AMF
25 mars	Communiqué de mise à disposition du Document de Référence et mise en ligne de ce document
07 avril	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale
07 avril	Envoi des convocations à l'Assemblée Générale aux actionnaires nominatifs
07 avril	Envoi des convocations aux Commissaires aux comptes et aux représentants du Comité d'entreprise
13 avril	Publication au JAL et au BALO de l'Avis de Convocation à l'Assemblée Générale
	Date limite d'inscription des titres pour voter à l'Assemblée Générale

Date limite de prise en compte des votes par correspondance



VIDEO SUR LES ACTIVITES DU GROUPE



1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE



1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Introduction









PROGRESSION

DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ



MISE EN ŒUVRE

PUISSANCE TNT DE L'OFFRE PUBLICITAIRE PUISSANCE TNT



RATIONALISATION

DU PORTEFEUILLE DE CHAÎNES DE TV PAYANTES ET

RENOUVELLEMENT

DES ACCORDS DE DISTRIBUTION DES CHAÎNES DE TV PAYANTES



Concurrence accrue sur le marché de la TV gratuite



REBOND

DES AUDIENCES AU 2ND SEMESTRE



BAISSE

DU COÛT DE GRILLE



INVESTISSEMENTS

DANS LES CONTENUS (ASTÉRIX ...)



Conjoncture économique défayorable



DÉSENGAGEMENT

DE MISTERGOODDEAL





LEADERSHIP

SUR LA VIDÉO ON-LINE







EN MAI 2014, RENOUVELLEMENT PAR ANTICIPATION DU DIRECTOIRE JUSQU'EN MARS 2018



EN DÉCEMBRE 2014, MISE EN PLACE
D'UNE NOUVELLE
GÉNÉRATION
DE MANAGERS

Le Directoire est aujourd'hui composé de :

Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire

Thomas VALENTIN, Vice-Président du Directoire

Jérôme LEFEBURE, Membre du Directoire

David LARRAMENDY, Membre du Directoire



Promotion Interne



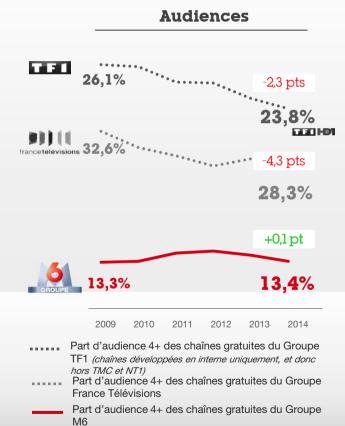
Nouvelle équipe COMMERCIALE

À LA RÉGIE M6 PUBLICITÉ



2009-2014 : le Groupe M6 renforce ses positions dans un marché tourmenté









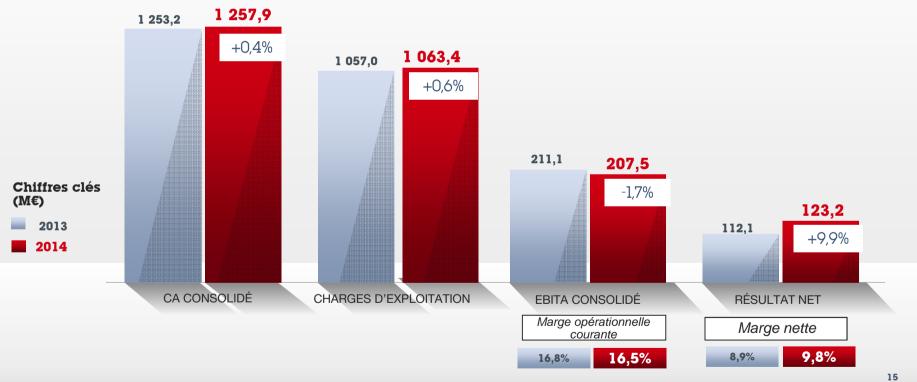


1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Chiffres clés 2014

CHIFFRES CLÉS



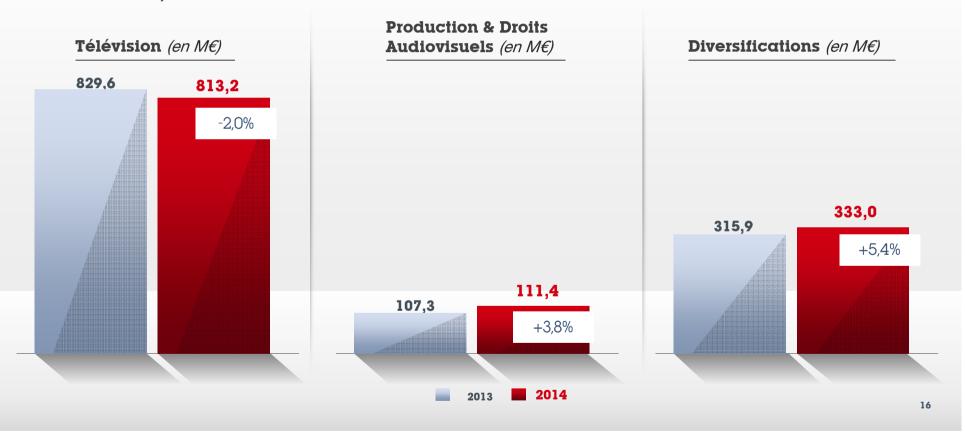
Stabilité de la performance dans un environnement en mutation



CHIFFRES CLÉS



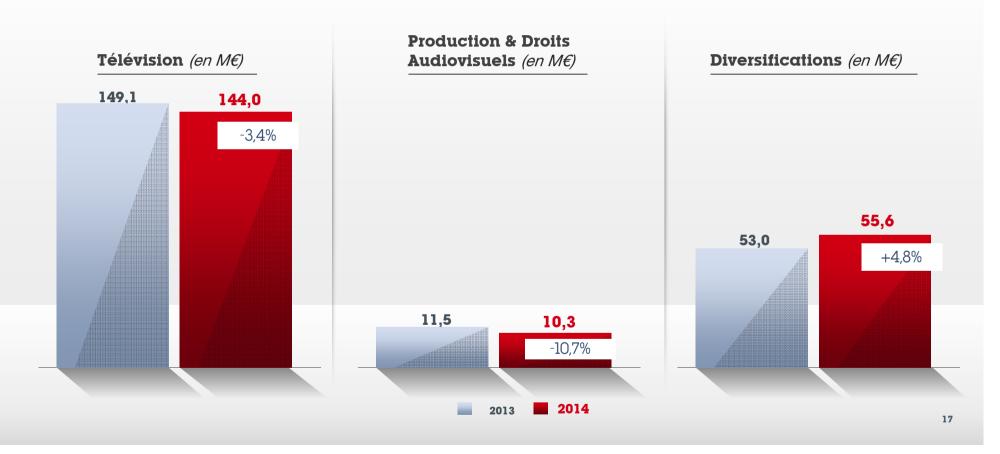
Un Chiffre d'Affaires consolidé en légère hausse de +0,4%
 à 1257,9 M€



1. CHIFFRES CLÉS



■ Un EBITA en recul de -3,7 M€ à 207,5 M€



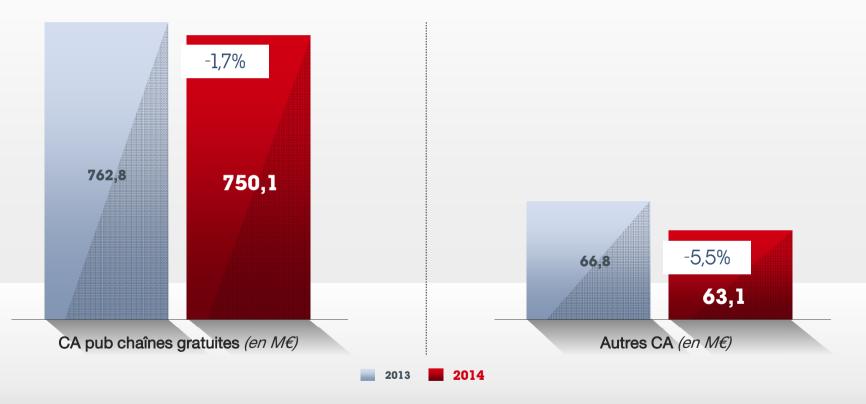


1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Télévision

■1. TÉLÉVISION



Les recettes TV baissent en 2014 dans un marché atone

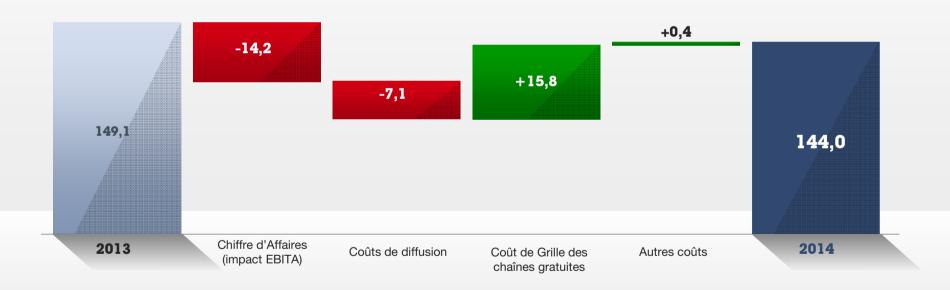


■1. TÉLÉVISION



 Un repli du CA publicitaire partiellement compensé par des économies

EBITA TV 2014 vs. 2013 (en M€)





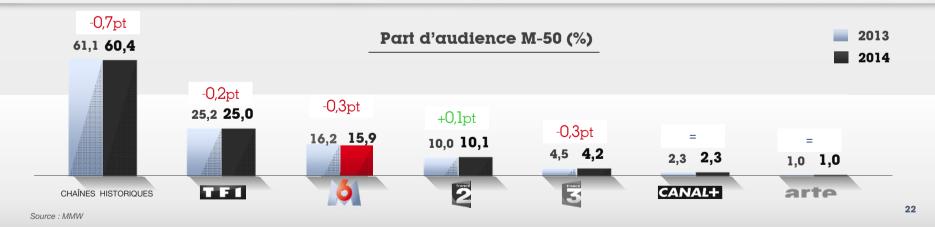
TÉLÉVISION

Audiences

■ 1 TÉLÉVISION - AUDIENCES

M6 recule en 2014, année marquée notamment par la diffusion d'événements sportifs majeurs sur des chaînes concurrentes





TÉLÉVISION - AUDIENCES

Les audiences de M6 ont rebondi au 2nd semestre après un 1^{er} semestre difficile



Forte concurrence des

événements sportifs

-0,1 pt 4+ sur le score annuel





Référencement des 6 chaînes

TNT HD

+1,5 pt 4+ / +2 pts M<50 en un an

Érosion de

l'Avant-soirée

au 1er semestre





Renouvellement payant de l'Avant-soirée





au 2nd semestre

Bonne santé des

marques fortes

pérennisées





SCÈNES ménages



Succès des

magazines de la vie plus récents



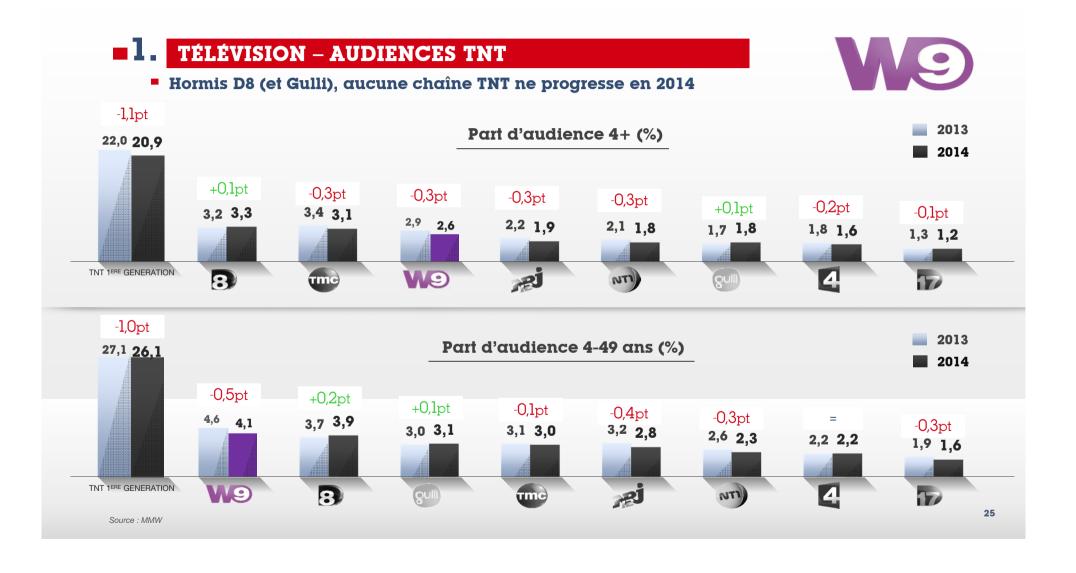






TÉLÉVISION

Audiences TNT



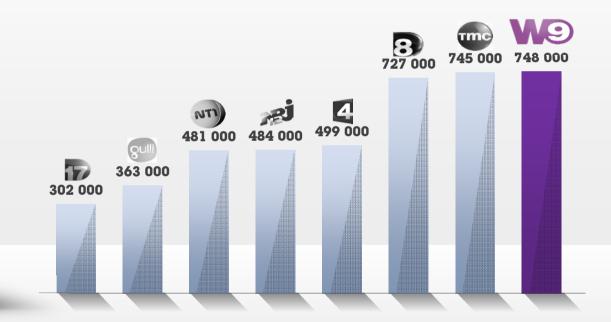
TÉLÉVISION – AUDIENCES TNT



En 2014, W9 est la chaîne TNT la plus regardée en première partie de soirée

Audience en prime (20h50-22h30)





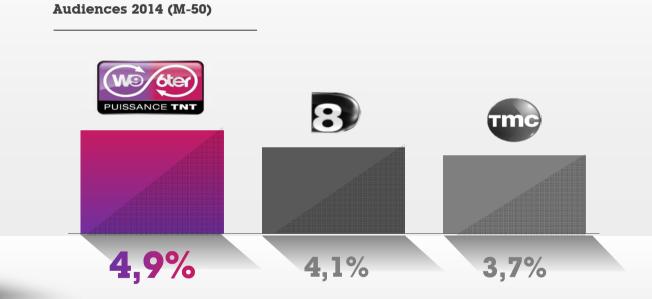
TÉLÉVISION – AUDIENCES TNT



Puissance TNT, l'innovation commerciale majeure sur le marché publicitaire en 2014, est l'offre leader de la TNT



l'offre publicitaire leader de la TNT

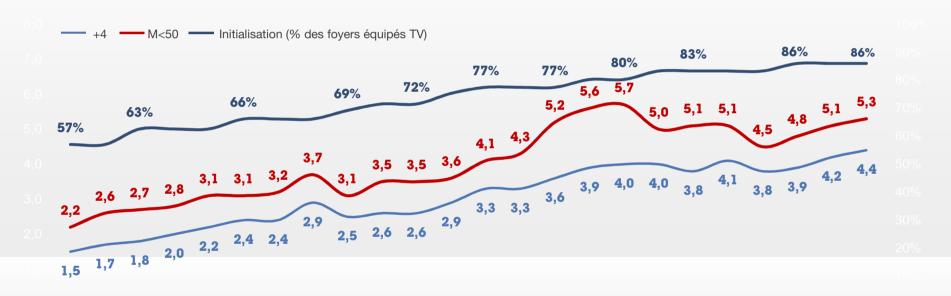


27

■ 1 TÉLÉVISION – AUDIENCES TNT HD



Les 6 nouvelles chaînes TNT HD ont suivi une progression 4+ mécanique en audience, liée à la montée de leur initialisation



BUT SOUTH SO

28

■ 1. TÉLÉVISION – AUDIENCES TNT HD

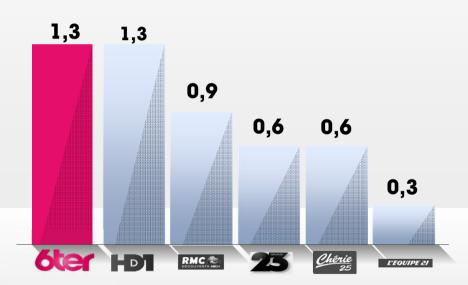
2014 : 6ter leader des nouvelles chaînes TNT en M<50</p>



Part d'audience des 6 nouvelles chaînes : 3,8% 4+



Part d'audience des 6 nouvelles chaînes : 5,0% M<50





TÉLÉVISION

Audiences Cab Sat

TÉLÉVISION – AUDIENCES CAB SAT



Paris Première et Téva se positionnent parmi les meilleures chaînes payantes, dans un contexte fortement concurrentiel



Initialisation : 42% des foyers équipés TV

lère chαîne payante auprès des M<50

Parts d'audiences nationales en 2014 (hors été)

0,32% | 0,65%

M<50

PREMIERE

Initialisation : 32% des foyers équipés TV

2ème chaîne généraliste payante 4+ et CSP+

Parts d'audiences nationales en 2014 (hors été)

TÉLÉVISION – AUDIENCES CAB SAT



Renouvellement des accords de distribution pluriannuels des chaînes payantes





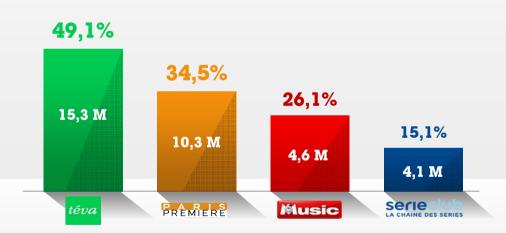








Pourcentage des foyers français équipés TV recevant au 1er janvier 2015 *(M d'abonnements)*





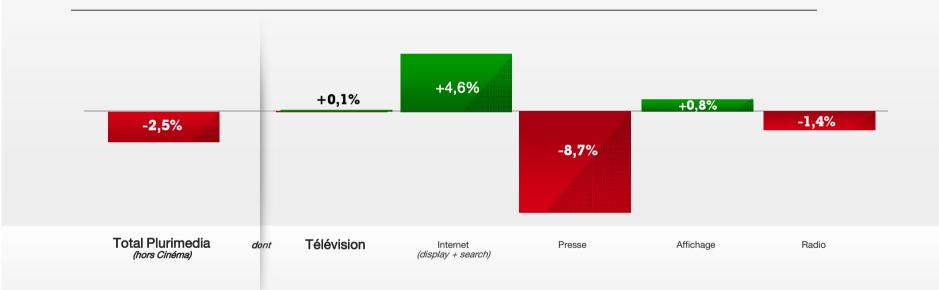
1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Marché publicitaire

MARCHÉ PUBLICITAIRE



Dans un marché publicitaire en baisse en 2014, la télévision gagne des parts de marché en stabilisant ses recettes vs. 2013

Variation nette du marché publicitaire Plurimédia 2014 vs 2013 par Média – En% *

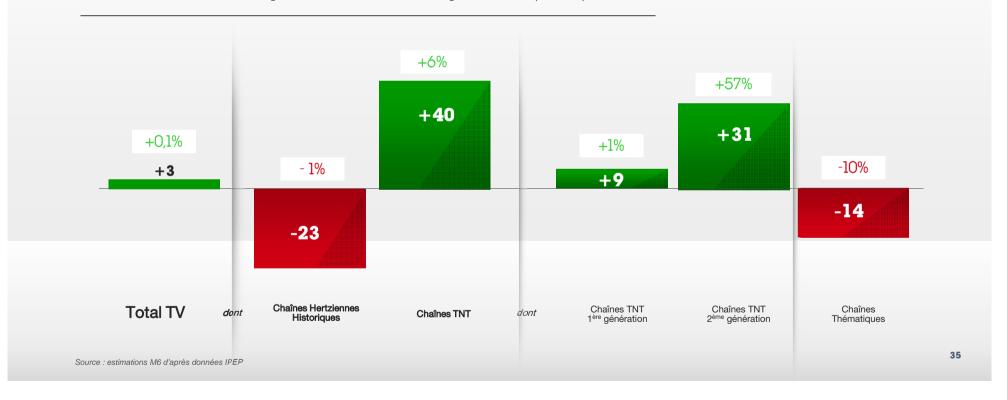


TÉLÉVISION - MARCHÉ PUBLICITAIRE

GROUPE

Dans un marché publicitaire TV globalement stable en 2014, les nouvelles chaînes TNT HD ont pris des points de parts de marché à l'ensemble des autres univers.

Variation nette du marché publicitaire 2014 vs 2013 par Univers (En M€)



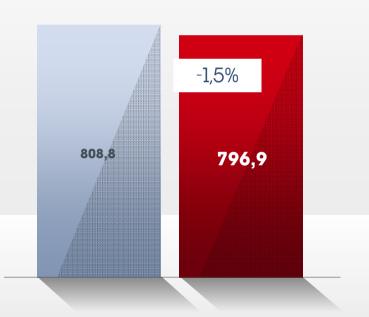
TÉLÉVISION - MARCHÉ PUBLICITAIRE

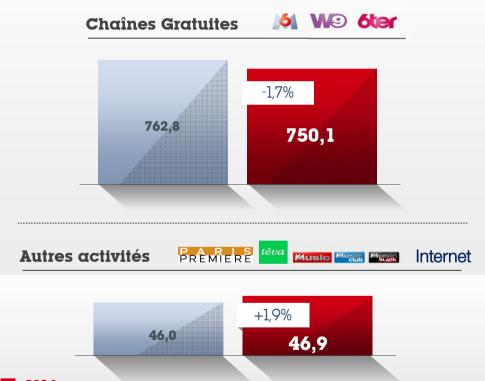


36

■ Le Chiffre d'affaires publicitaire net du Groupe M6 est en baisse de -1,5% en 2014







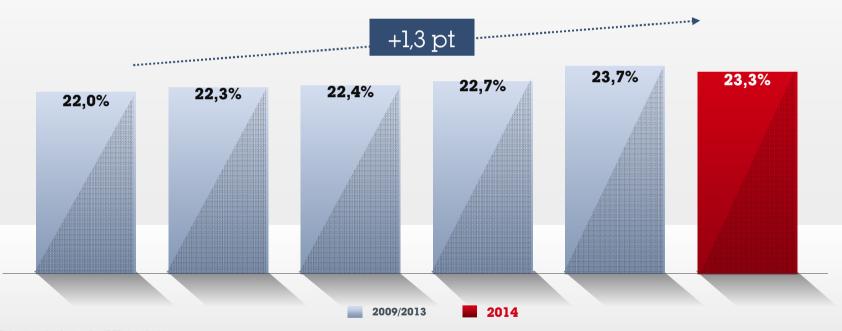
2013 2014

TÉLÉVISION - MARCHÉ PUBLICITAIRE



Les chaînes gratuites du groupe M6 maintiennent un niveau élevé de part de marché publicitaire en 2014

Évolution de la part de marché publicitaire TV nette des chaînes gratuites du Groupe M6 depuis 2009 - En %



* Estimations d'après données IREP du 31/01/2015 Source : M6

37

TÉLÉVISION - MARCHÉ PUBLICITAIRE



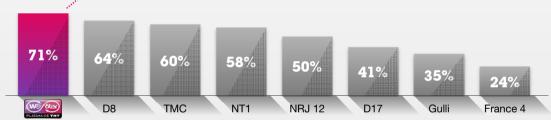
 Puissance TNT, l'innovation commerciale majeure sur le marché publicitaire en 2014, est l'offre leader de la TNT



l'offre publicitaire leader de la TNT

Couverture mensuelle des écrans publicitaires auprès des Ménagères < 50 ans - En % (du 01/11/2014 au 31/12/2014)





Puissance TNT est le support publicitaire :

- qui délivre le plus de GRP sur la TNT (près de 20% de l'offre)
- le plus puissant de la TNT en 1ère partie de soirée



1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Production & Droits audiovisuels

PRODUCTION & DROITS AUDIOVISUELS

Une année marquée par de multiples succès en salle





MARGE 9,3%

CINÉMA

Le **coût de** production d'Astérix pèse sur l'EBITA du pôle



produit & distribué



coproduit



Éléments Clés

coproduit & distribué



coproduit & distribué





VIDÉO 🔀

un CA en hausse

de +36%





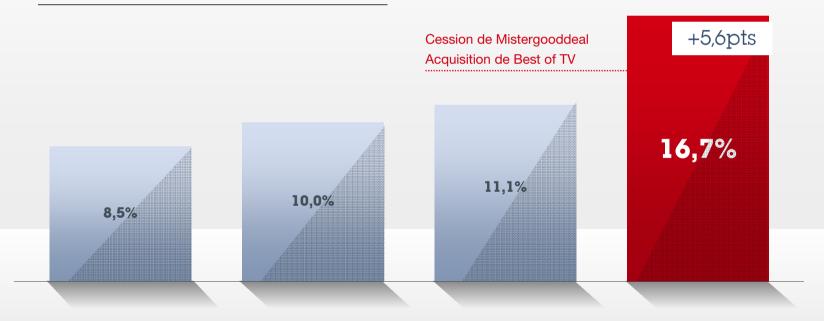


1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Diversifications



2009-2014 : Progression de la rentabilité des activités de Diversifications

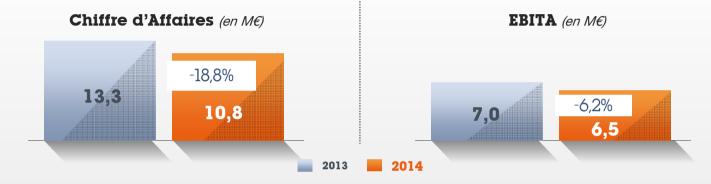
Evolution de la marge opérationnelle des activités de Diversifications



2014



M6 Interactions compense un line-up réduit par une stricte maîtrise de ses coûts



Éléments Clés



Le pôle enregistre plusieurs **succès** d'envergure mais un **effet de base** défavorable lié à Génération Goldman l'année dernière et à un line up de spectacles moins fourni qu'en 2013





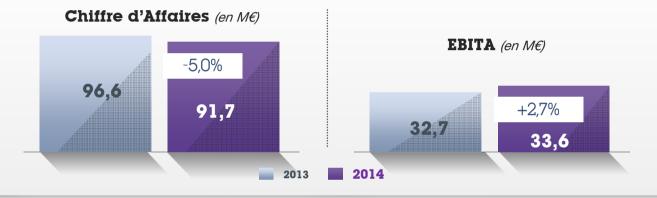






M6 Web renforce sa rentabilité et investit dans les nouveaux médias





MARGE +2,8pts 36,6%

Éléments Clés





2,8M de clients à fin décembre 2014



- Un CA pub vidéo en hausse de +30%
 - 60 ay 774 M

de vidéos vues en 2014

Lancement de 4 chaînes délinéarisées



Développement des dispositifs de TV enrichie







Forte croissance de l'activité de production de brand content en complément de l'offre publicitaire digitale classique



 Le pôle Ventadis enregistre une forte croissance de son activité grâce à l'intégration de Best of TV





MARGE 12,9%

Éléments Clés





Activité stable en 2014





Acquisition en janvier 2014 CA en hausse +40%

Fortes synergies d'achat avec l'activité de téléachat

Finalisation de la **cession** de





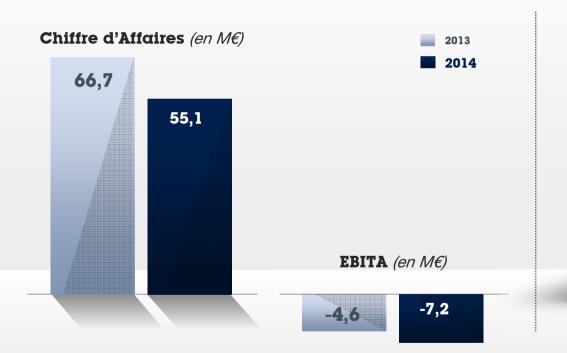
Poursuite du développement de monAlbumPhoto.fr

avec l'acquisition de



F.C.G.B Impact des performances sportives





Eléments clés LIGUE 1 EUROPA LEAGUE 2012/2013 7ème Participation aux 1/8e de finale 2013/2014 7ème Participation aux phases de poules Non qualifié



1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Une entreprise responsable et solidaire

■ 1 Une entreprise responsable et solidaire



Ressources humaines

Effectif: 1801 permanents

Pôle TV

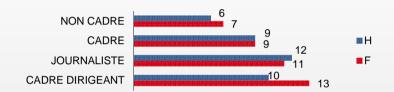
Pôle Diversifications Pôle Production & Droits audiovisuels



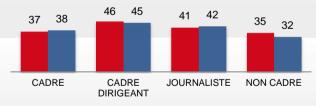




Ancienneté moyenne : 8 ans



Age moyen: 37 ans



■F **■**H

SALAIRE MOYEN* 56 351€ (+5% vs. 2013)

53% de FEMMES dans le Groupe**

> 49% des collaborateurs ont bénéficié d'une formation en 2014

^{*} Rémunération brute annuelle moyenne comprenant les rémunérations variables (hors sportifs du F.C.G.B et hors Bestof TV/Printic)

^{**} Effectifs ne comprenant pas le F.C.G.B

■ I une entreprise responsable et solidaire



■ Responsabilité sociétale

RENDRE LE GROUPE PLUS ACCESSIBLE

RESPECTER LA DIVERSITE

PROTEGER LA JEUNESSE

SOUTENIR LA CREATION ET LES NOUVEAUX
TALENTS

- 100 % des programmes sont accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes (M6/W9) en 2014
- 70 programmes dont 50 inédits en audio description (M6/W9/6Ter)
- Parité et égalité homme/femme
- 8^E année consécutive de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées
- Signalétique pour les films
- Lutte contre l'obésité juvénile
- Depuis 10 ans, sur les 119 films préachetés, plus de 50% sont des premiers ou deuxièmes films



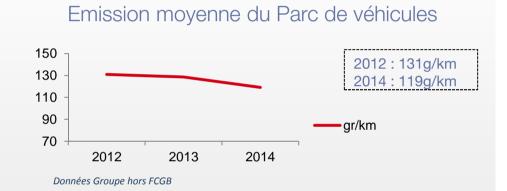
- Aide pour la lutte contre l'illettrisme
- Formation aux métiers de l'audiovisuel
- 5 projections de films en 2014
- Près de 800 détenus ont bénéficié des concerts organisés en 2014

Une entreprise responsable et solidaire



■ Responsabilité environnementale

Indicateurs environnementaux		2014	
	2013	2014	
Consommation de gaz (en kWh)	1 738 625	1 449 672	2
(en kWh) Rejet de CO2 (en millions de Ka)	0,39	0,33	
(en millions de Kg) Consommation de fioul (en L)	3 456	2 500	



- Suppression des bons de course depuis 2012
- Près de 50% des salariés permanents ont opté pour le bulletin de salaire numérique en 2014
- Diminution de plus de 10% des déplacements professionnels entre 2012 et 2014

La responsabilité d'un groupe producteur et diffuseur de contenus repose sur sa volonté de sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable



1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS



Etat du résultat global consolidé simplifié au 31 décembre 2014

Groupe M6	31 décembre 2013	31 décembre 2014	Variation 2014 / 2013 (M€)
Chiffre d'affaires Autres produits opérationnels	1 253,2 14.9	1 257,9 12,9	4,7 (2,1)
Total des produits opérationnels	1 268,1	1 270,8	2,7
Consommations et autres charges opérationnelles Charges de personnel (ycparticipation) Impôts, taxes, versements assimilés	(636,3) (248,2) (58,9)	(647,9) (238,2) (56,8)	(11,6) 10,0 2,0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) Résultat Opérationnel Courant [EBITA]	(113,6) 211,1	(120,4) 207,5	(6,8)
Plus-value sur cessions d'immobilisations Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(0,6)	- (0,3)	0,2
Résultat Opérationnel [EBIT]	210,5	207,1	(3,4)
Résultat financier	17,7	3,7	(14,0
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	0,1	(0,2)	(0,3)
Résultat courant avant impôt	228,3	210,6	(17,7)
Impôt sur le résultat	(97,5)	(87,4)	10,1
Résultat net des activités poursuivies	130,8	123,2	(7,6
Profit ou perte après impôt des activités en cours de cession / cédées	(18,7)	0,0	18,7
Résultat net de la période	112,1	123,2	11,1

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan simplifié au 31 décembre 2014





COMPTES CONSOLIDÉS



Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2014

Groupe M6	31 décembre 2013	31 décembre 2014	Variation 2014 / 2013 (M€)
Capacité d'autofinancement d'exploitation	327,9	332,7	4,8
Variation de BFR d'exploitation	49,8	(43,8)	(93,6)
Impôt	(81,5)	(87,1)	(5,6)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	296,2	201,8	(94,4)
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(77,4)	(117,6)	(40,1)
Eléments récurrents	(88,4)	(109,6)	(21,2)
Eléments non récurrents	11,0	(7,9)	(18,9)
Flux de trésorerie des activités de financement	(233,6)	(108,8)	124,8
Eléments récurrents	(107,3)	(109,1)	(1,8)
Eléments non récurrents	(126,3)	0,3	126,6
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession / cédées	(7,5)		7,5
Effet des écarts de conversion de trésorerie	(0,4)	0,1	0,5
Variation globale de trésorerie	(22,7)	(24,5)	
Reclassement de la trésorerie des activités en cours de cession / cédées	(5,2)	-	5,2
Trésorerie à l'ouverture	313,3	285,4	(27,9)
Trésorerie à la clôture	285,4	260,9	(24,5)
Trésorerie nette de clôture	284,7	260,5	(24,2)



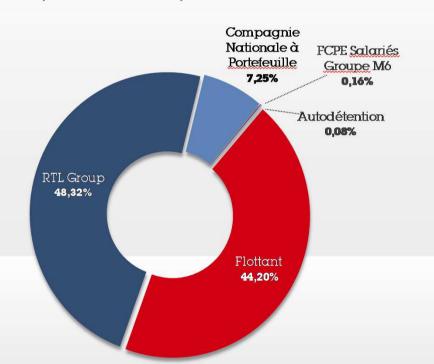
1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE Structure du capital et année boursière

STRUCTURE DU CAPITAL

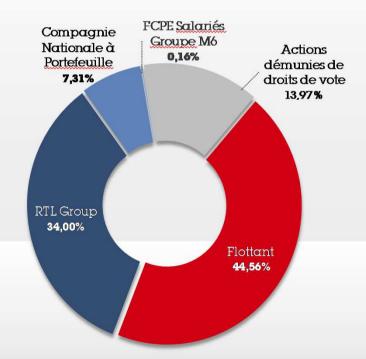




Répartition du capital



Répartition des droits de vote



ANNÉE BOURSIÈRE



■ Entre le 1º janvier 2014 et le 17 avril 2015, le titre a progressé de 14,89%

Évolution comparée de l'action M6 et des indices CAC 40 et Stoxx 600 Media



Source: Bloomberg 57

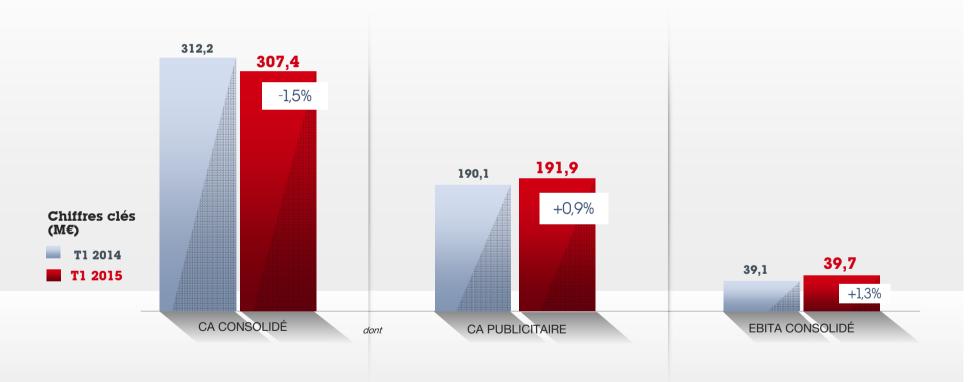


2. LE 1^{ER} TRIMESTRE 2015

LE 1^E TRIMESTRE 2015 : CHIFFRES CLÉS



Hausse du chiffre d'affaires publicitaire et de l'EBITA



LE 1^E TRIMESTRE 2015



2015 : la fragmentation des audiences s'est accentuée depuis le début de l'année





Source : MMW Médiamétrie – semaine 1 à 16

2. PERSPECTIVES

Challenges 2015





TΨ

Consolider les audiences en

poursuivant une politique de programmation innovante

Maintenir nos
parts de
marché
publicitaire

en préservant la rentabilité









Poursuivre une politique d'investissemen



d'investissement exigeante dans des activités à forte rentabilité et/ou fortes synergies

S'adapter aux **nouveaux** usages du public





Chaîne de Téléachat?





3. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS Rapport du Directoire à l'Assemblée



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire



Synthèse des rémunérations, options et actions gratuites attribuées

La rémunération 2014 des membres du Directoire est composée de :

Rémunérations dues au titre de l'exercice

- Fixe
- Variable
- Avantage en nature (voiture de fonction)
- Engagement de non-concurrence (dans le cas de Robin LEPROUX)

Actions de performance attribuées au cours de l'exercice

- Actions gratuites basées sur l'atteinte d'une performance annuelle 2014
- Actions gratuites basées sur l'atteinte d'une performance pluriannuelle 2011-2012-2013

Retraite complémentaire

Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (Pas de retraite « chapeau »)

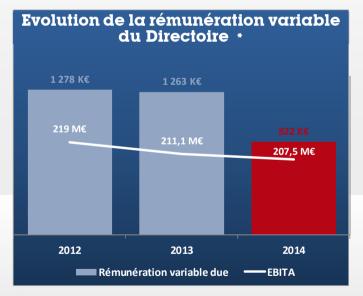
	EBITA	Audiences	CA Pub
Nicolas de TAVERNOST	70%	30%	
Thomas VALENTIN	49%	51%	
Jérôme LEFEBURE	70%	30%	
Robin LEPROUX	30%		70%





Synthèse des rémunérations dues

	Total 2014	Vs. 2013
Nicolas de TAVERNOST	1 433 850 €	-15%
	729 474 €	170/
Thomas VALENTIN	729 474 €	-17%
Jérôme LEFEBURE	497 224 €	-8%
		3,0
n III usanouw		
Robin LEPROUX Démission le 25/08/2014	677 935 €	-27%



^{*} Hors Robin LEPROUX



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Synthèse des actions gratuites attribuées

	Actions basées s d'une performan 2014	ce annuelle	Actions basées su performance p 2011-20	oluri-annuelle
	Total 2014	Vs. 2013	Total 2014	Vs. enveloppe
Nicolas de TAVERNOST	21 000 actions	-45%	20 628 actions	-66%
Thomas VALENTIN	10 500 actions	-46%	11 174 actions	-66%
Jérôme LEFEBURE	9 000 actions	-40%	9 626 actions	-66%



3. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS Rapport du Directoire à l'Assemblée

Résolutions à caractère ordinaire

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 1 : Approbation des comptes annuels 2014

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Approbation des opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI

Commentaires

- Résultat Net Métropole Télévision S.A. : bénéfice de 132 767 974,55 €
- Capitaux propres Métropole Télévision S.A.: 479,1 M€
- Dépenses et charges visées par l'article 39-4 du CGI : 60 139 €
- Charge d'impôt correspondante : 22 852,82 €

GROUPE

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 2 : Approbation des comptes consolidés 2014

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Commentaires

Chiffre d'affaires consolidé :1 257,9 M€

Capitaux propres part du groupe : 581,1 M€

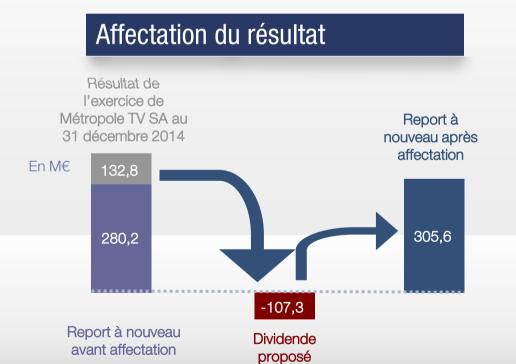
Total Bilan : 1 264,0 M€

• Résultat net attribuable au groupe : 123 445 280,75 €





Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende



Dividende proposé

Dividende par action

0,85€

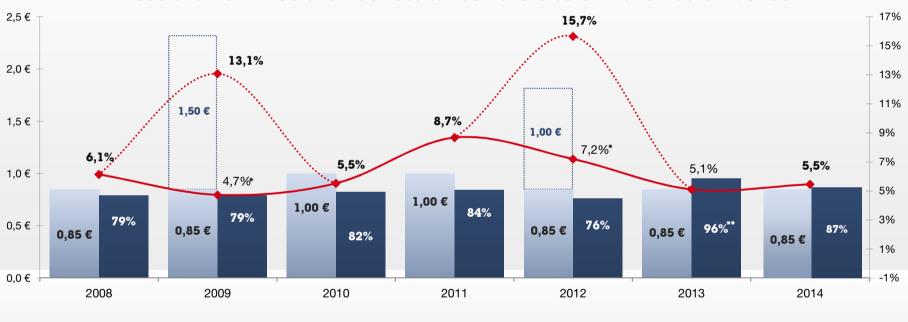
Calendrier

Détachement du coupon Versement du dividende mercredi 20 mai 2015 vendredi 22 mai 2015



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire





Taux de rendement (calculé sur le dernier cours coté de l'année)

Taux de distribution (en % du Résultat attribuable au Groupe des activités poursuivies)

Dividende exceptionnel par action versé sur l'année

Dividende ordinaire par action versé sur l'année

^{*} Taux de distribution hors dividende exceptionnel

^{** 79%} hors Summit





Résolution 4 : Approbation des conventions et engagements réglementés

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approbation des nouveaux engagements et conventions qui y sont mentionnés

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Convention de rachat d'actions M6 auprès d'Immobilière Bayard d'Antin (via RTL Group) dans le cadre du programme de rachat d'actions de l'article L225-209 du Code de Commerce, signée en date du 15 mai 2014 :

- ➤ Le respect du plafond légal de détention du capital M6 à 49% impose à RTL Group de céder à M6 des actions lorsque la société met en œuvre son programme de rachat
- Engagement de RTL Group de céder des blocs d'actions hors marché
 - à hauteur de 49/51^{ème} des quantités achetées préalablement acquises par M6 dans le marché
 - au prix moyen pondéré des rachats effectués dans le marché
- Durée de validité : 12 mois

Convention cadre de trésorerie entre M6 et Immobilière Bayard d'Antin (RTL Group), déjà autorisée au cours d'exercices antérieurs renouvelée le 15 novembre 2014 :

- Placements d'excédents de trésorerie de M6 auprès de Bayard d'Antin sans dépasser 20% des liquidités bancaires de M6
- ➤ Emprunts d'un montant maximum de 50 M€ auprès de Bayard d'Antin sans dépasser 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires
- Rémunération conforme aux conditions de marché





Résolution 5 : Approbation des engagements et conventions réglementés

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Nicolas de TAVERNOST

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Indemnités de rupture en cas de cessation du mandat social :

- Condition de performance requise
- Définition élargie du départ contraint au-delà des seuls changements de contrôle et de stratégie

Indemnités de non-concurrence :

- d'une durée de 12 mois
- Rémunération forfaitaire à hauteur de 50% de sa rémunération fixe et variable





Résolution 6 : Approbation des engagements et conventions réglementés

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Thomas VALENTIN

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Indemnités de rupture en cas de cessation du contrat de travail :

Condition de performance requise

Indemnités de non-concurrence :

- d'une durée de 3 mois
- Rémunération forfaitaire à hauteur de 50% de sa rémunération fixe





Résolution 7 : Approbation des engagements et conventions réglementés

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Jérôme LEFEBURE

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Indemnités de rupture en cas de cessation du contrat de travail :

• Condition de performance requise

Indemnités de non-concurrence :

- d'une durée de 3 mois
- Rémunération forfaitaire à hauteur de 50% de sa rémunération fixe



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 8 : Non renouvellement d'un membre du Conseil

Non renouvellement de Monsieur Albert FRERE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 9 : Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Nomination de Madame Sylvie OUZIEL en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018



Mme Sylvie OUZIEL

1992 - 2000 : Arthur Andersen

2007 : Directeur général France d'Accenture Management Consulting France et Benelux 2009 – 2012 : Directeur général adjoint Monde d'Accenture Management Consulting

Actuellement, Président Directeur Général d'Allianz Managed Operations & Services et membre du comité de direction du Groupe Allianz





Résolution 10 : Renouvellement d'un mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

Renouvellement du mandat de Monsieur Gilles SAMYN en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018

M. Gilles SAMYN

2009 : Président et Administrateur délégué de Manoir de Roumont SA

2011 : Vice-Président de la Compagnie Nationale à Portefeuille

2013 : Membre du comité d'investissement de Tikehau Capital Partners SAS

Actuellement, Administrateur Délégué du Groupe Frère et Administrateur Délégué de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP)





Résolution 11 : Renouvellement d'un mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

Renouvellement du mandat de la société Immobilière d'Antin en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018



Représentant permanent pressenti : Mme Catherine LENOBLE

1987 : Directeur Général Adjoint de M6 Publicité 2000 : Membre du directoire de Métropole Télévision

2001 : Directeur Général M6 Publicité

Depuis 2012, Représentant permanent de la société Immobilière d'Antin au Conseil de Surveillance





Résolution 12 : Renouvellement d'un mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

Renouvellement du mandat de Monsieur Christopher BALDELLI en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018

M. Christopher BALDELLI



1997-1998 : Directeur Stratégie du Groupe Lagardère 1999 : Directeur Général du quotidien « La Provence »

2002-2005 : Directeur Général de France 2

2006 : Président de M6 Thématique

Depuis août 2009, Président du Directoire de Ediradio et Gérant des sociétés du Groupe RTL





Résolution 13 : Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Nomination de Madame Anke SCHÄFERKORDT en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017

Mme Anke SCHÄFERKORDT



1995 : Directeur Commerciale de la chaine TV VOX

1997 – 1999 : Directeur des programmes et Directeur financier de VOX

1999 – 2005 : Directeur général de VOX

Fév 2005 : Directeur des opérations et Directeur Général Adjoint de RTL

Sept 2005 : Directeur général de RTL Télévision

Actuellement, Membre du directoire de Bertelsmann SE & Co. KgaA et Co-DG RTL Group

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 14 : Say on Pay

Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Nicolas de TAVERNOST

Commentaires

- En application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013
- Détails de la rémunération présentés dans le Rapport du Directoire et dans le Document de Référence 2014

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 15 : Say on Pay

Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Messieurs Thomas VALENTIN, Robin LEPROUX et Jérôme LEFEBURE, membres du Directoire

Commentaires

- En application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013
- Détails de la rémunération présentés dans le Rapport du Directoire et dans le Document de Référence 2014

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 16 : Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du Commerce

Conditions

Il est proposé de reconduire la limite de rachat par la société de ses propres actions à 10% du capital.

Cette délégation doit être renouvelée chaque année.

Ces interventions sont encadrées de la façon suivante:

- -Prix Maximum d'achat : **25€** -Rachat limité à **10%** du capital
- -Montant maximal autorisé : 315 833 217,5€
- -Autorisation valable pour une période de 18 mois

Objectifs

- Animation de marché et liquidité du titre par un contrat de liquidité
- Conservation et remise à l'échange ou au paiement lors d'une éventuelle opération de croissance externe
- Couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions
- Annulation d'actions



3. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS Rapport du Directoire à l'Assemblée

Résolutions à caractère extraordinaire



Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 17 : Annulation par la société de ses propres actions

Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Conditions

- Annulation limitée à 10% des actions propres détenues suite à des rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat prévu dans la résolution 16, eux-mêmes limités à 10%.
- Autorisation valable pour une période de 24 mois.



Résolution 18: Autorisation d'attribution à certains salariés et/ou certains man

Autorisation a actions aux m sociaux)

RESOLUTION RETIREE ement dess mandataires



Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 19 : Mise en harmonie des statuts en vue d'une mise en conformité avec les récentes évolutions législatives ou réglementaires

Mise en harmonie des statuts

Commentaires

- Article 13 mise en harmonie avec les dispositions du Code de commerce, modifiées par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 : *émission de valeurs mobilières autres que des actions*
- **Article 25.2** mise en harmonie avec le Code du Commerce (article L.225-87 modifié par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014): précision sur les conventions réglementées
- Article 29 mise en harmonie avec le Code du Commerce (article R.225-85 modifié par le Décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014) : précision sur les conditions d'admission aux assemblées

GROUPE

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 20 : Pouvoirs pour formalités

Permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée

Commentaires

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

■4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

GROUPE

Comité des Rémunérations et des Nominations

Composition



Gilles SAMYN Président membre indépendant



Guillaume de POSCH



Guy de PANAFIEU membre indépendant

Principaux travaux en 2014

- Renouvellement par anticipation du Directoire
- Composition du Directoire à la suite de la démission d'un de ses membres
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivant à échéance
- Examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance
- Calcul de la partie variable des rémunérations des membres du Directoire au titre de 2013
- Définition des objectifs pour le calcul des rémunérations variables des membres du Directoire pour l'année 2014
- Atteinte des conditions de performance requise pour les attributions d'actions gratuites de 2012, livrables le 27 juillet 2014, et de 2013, livrables le 26 juillet 2015
- Conditions d'attribution annuelle des actions gratuites
- Validation du barème des jetons de présence du Conseil de Surveillance

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Comité d'Audit



Composition



Guy de PANAFIEU Président membre indépendant



Elmar HEGGEN •



Mouna SEPEHRI membre indépendant



Gilles SAMYN membre indépendant



Rémy SAUTTER

Principaux travaux en 2014

- Examen des comptes 2014 (par trimestre)
- Examen du budget 2015
- Relecture des parties financières du document de référence
- Suivi de la situation de trésorerie
- Suivi des missions de contrôle interne de l'exercice
- Revue de la cartographie des risques
- Revue des assurances du Groupe
- Revue des engagements hors bilan
- Revue des missions et honoraires des CAC en 2014 et du plan d'audit 2014-2015
- Suivi de la communication financière



5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Liste des rapports présentés



Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014



Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014



Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques



Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés visés à l'article L. 225-86 et suivants du Code du Commerce



Rapport sur la réduction de capital prévue par la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015



Rapport sur l'autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires



Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion



6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES



7. VOTE DES RESOLUTIONS

■ **7** ■ **VOTE DES RESOLUTIONS**

GROUPE

Fonctionnement des boîtiers de vote Carte à puce

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

Pour voter
Appuyez sir

Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

1 = Pour

2 = Contre

3 = Abstention

Message sur la ligne du bas de l'écran du bas de l'écran du boîtier

Mention "acquitté": Votre vote est effectivement pris en compte

Mention "voté": Le vote est fermé et votre vote est enregistré définitivement



3



7. VOTE DES RESOLUTIONS Résolutions à caractère ordinaire



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 132 767 974,55 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 60 139 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 123 445 280,75 euros.



GROUPE

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice
 Report à nouveau
 132 767 974,55 €
 280 165 469,96 €

Affectation

Dividendes
 Report à nouveau
 107 323 071,45 €
 305 610 373,06 €



Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 4 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 5 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Nicolas de TAVERNOST

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 6 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Thomas VALENTIN

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Thomas VALENTIN, membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 7 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Jérôme LEFEBURE

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Jérôme LEFEBURE, membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 8 : Non renouvellement de Monsieur Albert FRERE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Conformément à la demande expresse de Monsieur Albert FRERE, membre du Conseil de Surveillance depuis 2000, et Président de celui-ci depuis 2003, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler Monsieur Albert FRERE en qualité de membre du Conseil de Surveillance, mandat qui arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 9 : Nomination de Madame Sylvie OUZIEL en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Sylvie OUZIEL, de nationalité française, née le 18 mars 1970, résidant à La Celle Saint-Cloud, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 10: Renouvellement de Monsieur Gilles SAMYN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Gilles SAMYN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 11: Renouvellement de la société Immobilière Bayard d'Antin, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler la société Immobilière Bayard d'Antin, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 12: Renouvellement de Monsieur Christopher BALDELLI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Christopher BALDELLI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 13: Nomination de Madame Anke SCHÄFERKORDT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Anke SCHÄFERKORDT, de nationalité allemande, née le 12 décembre 1962, résidant Picassoplatz, 1 D – 50679 Köln, en Allemagne, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 14: Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24,3 du code de gouvernent d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire, tels que présentés dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.





Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 15: Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Messieurs Thomas VALENTIN, Robin LEPROUX et Jérôme LEFEBURE, membres du Directoire

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernent d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Messieurs Thomas VALENTIN, Robin LEPROUX et Jérôme LEFEBURE, membres du Directoire, tels que présentés dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.



GROUPE

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 16: Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 5 mai 2014 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.





7. VOTE DES RESOLUTIONS

Résolutions à caractère extraordinaire





Résolution 17: Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire



Résolution 18: Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou de la res sociaux

L'Assemblée Général Commissaires aux articles L. 22 société, existante.

RESOLUTION RETIREE du rapport spécial des société, existante.

RESOLUTION RETIREE du rapport spécial des société, existante.

- des membres de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement à de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.



Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 19: Mise en harmonie des articles 13, 25.2 et 29 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide :

- de mettre en harmonie l'article 13 des statuts « Autres valeurs mobilières » avec les dispositions du Code de commerce, modifiées par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014,
- De mettre en harmonie le paragraphe 25.2 de l'article 25 des statuts « Conventions réglementées » avec les dispositions de l'article L. 225-87 du Code de commerce, tel que modifiés par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014,
- de mettre en harmonie l'article 29 des statuts « Conditions d'admission aux assemblées » avec les dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, tel que modifiées par le Décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014



Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 20: Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



DÉCLARATIONS PROSPECTIVES



Les informations contenues dans ce document, particulièrement celles concernant les prévisions des performances à venir du Groupe M6, sont des déclarations prévisionnelles et peuvent être sujettes à certains risques et incertitudes.

Toute référence à des performances passées du Groupe M6 ne doit pas être prise comme un indicateur de performances futures.

Le contenu de ce document ne doit pas être considéré comme un document commercial ou une sollicitation à l'achat ou à la vente d'actions du Groupe M6.

Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par le Groupe M6 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de M6.

